Finsa

FibraPan® Top EZ

DONNÉES TECHNIQUES

PROPRIÉTÉS	TEST DE RÉFÉRENCE	UNITÉ	ÉPAISSEURS mm			
			8-9	>9-12	>12-19	>19-28
Masse Volumique (*)	EN 323:1993	kg/m³	840/825	825/805	805/785	780/755
Cohésion Interne	EN 319:1993	N/mm²	1.3	1,2	1,05	0.90
Gonflement (après immersion dans l'eau 24h)	EN 317:1993	%	16	14	11	9
Résistance à la flexion	EN 310:1993	N/mm²	30	30	30	26
Module d'élasticité en Flexion	EN 310:1993	N/mm²	3000	3000	3000	2600
Traction Superficielle	EN 311:2002	N/mm²	1.4	1.4	1.4	1.4
Emissions de formaldéhyde	EN 717-1:2004	ppm	≤ 0.05	≤ 0.05	≤ 0.05	≤ 0.05
Réaction au feu	EN 13501-1:2018	Euroclasse	CWFT	CWFT	CWFT	CWFT
Humidité Sortie Usine	EN 322:1993	%	7+/-3	7 +/- 3	7 +/- 3	7 +/-3

TOLÉRANCES DIMENSIONNELLES

PROPRIÉTÉS	TEST DE RÉFÉRENCE	UNITÉ	ÉPAISSEURS mm			
			8-9	>9-12	>12-19	>19-28
Épaisseurs	EN 324-1:1993	mm	+/- 0,2	+/- 0,2	+/- 0,2	+/-0,3
Longueur et Largeur	EN 324-1:1993	mm	+/-2 mm/m, máx 5mm	+/-2 mm/m, máx 5mm	+/-2 mm/m, máx 5mm	+/- 2 mm/m, máx +/- 5 mm
Équerrage	EN 324-2:1993	mm/m	+/- 2,0	+/- 2,0	+/- 2,0	+/-2.0
Rectitude des Bords	EN 324-2:1993	mm/m	+/- 1,5	+/- 1,5	+/- 1,5	+/-1,5

(*) Informations données à titre indicatif

Ces valeurs physico-mécaniques sont conformes les valeurs établies dans la norme européenne EN 622-5:2009, Tableau 3. - Exigences pour les panneaux à usage général en milieu sec (Type MDF).

CWFT: Classification de réaction au feu sans besoin d'essai, selon la décision 2007/348/EC de la Commission européenne.

Produit à très faible émission de formaldéhyde ≤ 0.05 ppm (≤ 0.062 mg/m³) mesuré selon la norme européenne EN 717-1:2004 conforme aux conditions de la classe E1 définies dans la norme européenne EN 622-1:2003.

Produit certifié conforme à l'US EPA TSCA Title VI et au California Code of Regulation 17 ATCM 93120, Phase 2

La qualité de ce panneau est garantie par le Label Qualité AITIM.

Produit testé par l'IMSL suivant la procédure indiquée par la Norme ISO 22196:2011, vérifiant qu'il offre des prestations qui inhibent la croissance et le développement des bactéries sans nuire aux caractéristiques du revêtement.

Les rapports et certificats relatifs à ce produit sont disponibles sur demande.

Recommandations de Manipulation/Stockage:

Les panneaux doivent toujours être stockés à l'abri et sur une surface plane.
Les conditions de stockage optimales sont de 65 % d'humidité, en évitant les environnements trop secs ou trop humides.
En aucun cas il ne doit y avoir de contact direct avec l'eau.
Les cales doivent toujours être alignées verticalement.
En aucun cas ne pas empiler à plus de 4 hauteurs.
Si l'emballage est endommagé pendant la manipulation, il doit être réemballé pour assurer la bonne conservation du produit.
Le non-respect des conditions de gerbage (empilage) indiquées, ainsi que les changements d'humidité ou de température dans les entrepôts ou les zones de transformation, peuvent provoquer des déformations et des courbures irréversibles.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ PRODUIT

Le bois utilisé par Finsa pour la fabrication de panneaux de fibres (MDF) est un mélange variable composé principalement de bois de pin et d'eucalyptus, et pour la fabrication de ses panneaux de particules, un mélange variable de bois, principalement de pin et d'eucalyptus, ainsi que de bois recyclé, pour lequel, en raison de son origine hétérogène, il n'est pas possible de déterminer les espèces qui le composent.
En tout état de cause, il est conforme au Règlement (UE) 995/2010 (EUTR) et au Règlement (UE) 2023/1115 (EUDR), applicable à partir du 1er janvier 2027, et provient de sources légales, s'agissant de bois contrôlé selon les critères PEFC et FSC.

Informations sur la composition.
Les panneaux à base de bois contiennent:
Bois (plusieurs espèces, principalement pin et eucalyptus et, le cas échéant, bois recyclé) : 70 – 92 %

Finsa

FibraPan® Top EZ

Résines polymérisées à base aqueuse (UF, MUF, phénoliques, PVA, MDI, bio-résines) : 8 – 25 %.
Émulsion de paraffine et autres additifs : 0,5 – 7,0 %.

CLP: Les panneaux à base de bois ne sont pas concernés par le Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

REACH:
Conforme au Règlement (UE) 2023/1464, qui modifie l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le formaldéhyde (REACH).
Il ne contient aucune substance considérée comme SVHC à des concentrations supérieures à 0,1 % poids/poids selon la liste du règlement lui-même.

Recommandations d'utilisation.
L'utilisateur/destinataire (personne physique ou morale) du produit est tenu d'évaluer les risques pour les travailleurs qui vont le transformer/façonner sur la base des exigences légales locales en matière de santé et de sécurité au travail, en mettant en œuvre les contrôles nécessaires afin de fournir les mesures préventives appropriées: ex. manutention manuelle de charges, aspiration des poussières en cas de découpe/ponçage/usinage, utilisation d'équipements de protection individuelle, etc.

Contrôle de l'exposition / Protection individuelle.

Contrôle de l'exposition.
Pendant la transformation, la principale méthode de contrôle des poussières de bois en suspension est l'aspiration localisée au point de génération. Les zones où la transformation a lieu doivent être correctement ventilées.

Protection individuelle.
De la poussière de bois est générée lors de la transformation. Il est recommandé de :
Utiliser un équipement de protection respiratoire approprié.
Porter des gants lors de la manipulation.
Porter une protection oculaire pour éviter la pénétration de particules de poussière dans les yeux.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).
Conformément aux limites établies en Espagne pour les procédés susceptibles de générer des poussières de bois, une Valeur Limite d'Exposition - Exposition Journalière (VLA-ED) de 2 mg/m³ a été fixée. Cette valeur représente la limite de concentration de poussière dans l'air pondérée sur une période de 8 heures.
Cette valeur est alignée sur la Directive (UE) 2019/983 (modifiant la Directive 2004/37/CE).
Dans les autres pays, les limites d'application nationales en vigueur doivent être prises en compte.